



Extrait du registre des décisions

Bureau du 14 novembre 2019

n° 165-19

Objet : *RD - Approbation de la convention relative au financement de l'opération de construction du centre d'incendie et de secours Sud Lac portant sur les modalités de prise en charge du surcoût de l'aménagement du terrain*

- date de convocation le 08 novembre 2019
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi quatorze novembre à dix-huit heures trente, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry, salle La Bisserraine, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 39

Aillon-le-Jeune	Emmanuelle Andrevon
Aillon-le-Vieux	Christian Gogny
Arith	Pierre Gerard
Barberaz	David Dubonnet
Barby	Catherine Chappuis
Bassens	Alain Thieffenat
Bellecombe-en-Bauges	
Challes-les-Eaux	Josette Rémy
Chambéry	Josiane Beaud - Driss Bourida - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Michel Dantin - Jean-Claude Davoine - Xavier Dullin - Sylvie Koska - Pierre Perez - Benoit Perrotton - Alexandra Turnar - Jean-Pierre Beguin - Florence Vallin-Balas
Cognin	
Curienne	
Doucy-en-Bauges	
Ecole	Annick Bonniez
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton
Jarsy	Pierre Duperier
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Christiane Boisselon
La Ravoire	Marc Chauvin
La Thuile	Dominique Pommat
Le Châtelard	Pierre Hemar
Le Noyer	
Les Déserts	Michel André
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Laysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	
Sainte-Reine	
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Bernard Januel
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Louis Caille
Sonnaz	Daniel Roचाix
Thoiry	
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 4

de Frédéric Bret à Christophe Richel - de Philippe Gamen à Luc Berthoud - de Lionel Mithieux à Xavier Dullin - de Sylvie Vuillemet à Christiane Boisselon

- conseillers excusés : 9

Jean-Luc Berthalay - François Blanc - Stéphane Bochet - Albert Darvey - Philippe Dubonnet - Jérôme Esquevin - Luc Meunier - Marie Perrier - Damien Regairaz

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Bureau du 14 novembre 2019

délibération n° 165-19

objet **RD - Approbation de la convention relative au financement de l'opération de construction du centre d'incendie et de secours Sud Lac portant sur les modalités de prise en charge du surcoût de l'aménagement du terrain**

Xavier Dullin, président, rappelle que dans le cadre des travaux de construction du centre d'incendie et de secours (CIS) Sud Lac, le coût d'aménagement du terrain (initialement de 5,5 M€) sur lequel sera située la caserne est majoré de 684 451 €. Le financement final sera réparti entre Grand Chambéry et Grand Lac conformément à la convention relative aux opérations de restructuration du CIS de Chambéry et du CIS de Sud Lac.

Compte tenu des capacités budgétaires des deux agglomérations, il a été convenu que le SDIS de la Savoie préfinance le surcoût par un emprunt remboursable en deux ans (2022 et 2023). Il procédera au remboursement de l'emprunt au fur et à mesure de l'encaissement des versements des deux agglomérations tel que prévu dans la convention jointe.

Ces crédits seront intégrés à la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) 2021/2023.

Vu les statuts de Grand Chambéry,

Vu l'article 6 de l'avenant n° 2 à la convention du 20 janvier 2015 relative aux opérations de restructuration du centre d'incendie et de secours (CIS) et de l'immeuble d'habitation de Chambéry et de construction du CIS de Sud Lac,

Vu la délibération n° 023-18 C du Conseil communautaire du 22 mars 2018 déléguant au Bureau les conventions de financement,

Vu l'avis de la commission des finances du 5 novembre 2019,

Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : approuve la convention relative au financement de l'opération de construction du CIS Sud Lac portant sur les modalités de prise en charge du surcoût de l'aménagement du terrain,

Article 2 : autorise le président ou son représentant à signer tout document à intervenir,

Article 3 : dit, en application de l'article L5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision du Bureau

Numéro attribué à l'acte : 165-19

Objet de l'acte : RD - Approbation de la convention relative au financement de l'opération de construction du centre d'incendie et de secours Sud Lac portant sur les modalités de prise en charge du surcoût de l'aménagement du terrain

Thème Préfecture : 7 - Finances locales 8 - Fonds de concours 2 - Autres

Date de l'acte : 14 novembre 2019

Annexe(s) : Convention

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20191114-lmc1H22659H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H22659H1

Date de transmission en Préfecture : 21 novembre 2019

Date de réception en Préfecture : 21 novembre 2019

Période d'affichage : du au